

PIÈCES À FOURNIR :

- original du (des) livret (s) de famille et les photocopies représentant la composition totale de la famille**
- présentation d'un certificat médical attestant des vaccinations ou du carnet de santé de l'enfant (avec les vaccinations à jour) et photocopie des vaccins**
- le certificat de radiation en cas de changement d'école ou en cours de scolarité (délivré par l'école d'origine)**
- un justificatif de domicile original de moins de 3 mois**
 - bail, quittance de loyer, facture gaz ou électricité, taxe foncière ou acte de vente, attestation d'assurance
 - si vous êtes hébergés, la personne vous hébergeant doit fournir une attestation sur l'honneur accompagnée des photocopies de son justificatif de domicile et de sa pièce d'identité recto-verso

POUR LES PARENTS DIVORCÉS OU SÉPARÉS :

- la photocopie intégrale du jugement de divorce, mentionnant les modalités de garde et de résidence de l'enfant**
ou
- la photocopie intégrale de la décision judiciaire, mentionnant les modalités de garde et de résidence de l'enfant**
ou
- l'attestation sur l'honneur des parents fixant la résidence habituelle de l'enfant**

EN CAS DE DEMANDE D'ÉCOLE HORS SECTEUR OU DEMANDE HORS COMMUNE :

- le courrier motivant la demande**
- si le motif est la garde de l'enfant : une photocopie du contrat de travail avec l'assistante maternelle ainsi que la photocopie d'un justificatif du domicile de la nounrice**
- si le motif est le rapprochement du lieu de travail : une attestation de l'employeur avec les horaires de travail (datant de moins de 3 mois)**
- pour les familles non-auxerroises : la demande de dérogation dûment complétée (imprimé à retirer au service accueil de la Mairie d'Auxerre ou à télécharger sur www.auxerre.fr)**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ

MENTIONS INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

Les informations recueillies sont enregistrées par la Ville d'Auxerre, représentée par son Maire, pour l'inscription scolaire de votre enfant. Le traitement de ces données répond à une obligation légale et l'absence de réponse aux éléments demandés entraîne le non-traitement de votre demande. En fonction des attributions, les données collectées peuvent être communiquées aux destinataires suivants :

- les services municipaux concernés
- le directeur de l'établissement scolaire.

Seules les données mises à jour sont conservées pendant toute la durée de scolarisation de votre enfant et 10 ans après la fin de sa scolarisation.

Vous disposez des droits d'accès, de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données, en vous adressant par courriel à l'adresse education@auxerre.com ou par téléphone au 03 86 72 43 43.

Si vous avez une question concernant la collecte et le traitement de vos données à caractère personnel, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de la ville : dpo@auxerre.com ou 14 place de l'Hôtel de ville BP 70059 89012 Auxerre Cedex. Si vous estimatez après nous avoir contactés que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) : www.cnil.fr